

DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 26 JANVIER 2023

NOMBRE

| | |
|-----------------------------|----|
| Des conseillers en exercice | 25 |
| De présents | 18 |
| De votants | 24 |

L'an deux mille vingt trois, le vingt six janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian BASSO, Adjoint au Maire.

Étaient présents : M.BASSO - Mme HENRY - M.LENOBLE - Mme FERNANDEZ-AUBERTOT - M.PESCE - Mme LORIN-CRIDEL - M.TURCHI - Mme RIQUET - M.CANON - Mmes PATELLI - THIERRY - BERTRAND - MM.SIBELLA - SULLI - COMMITO - Mmes GRANDMOUGIN - FONDEUR - M.ZANCHIN

OBJET
N° 2023-1-13

**Convention d'utilisation d'installations
communales par le Collège Emile Gallé**

Excusés :

M.ALLIERI ayant donné pouvoir à M.BASSO
M.SAUVLET ayant donné pouvoir à M.LENOBLE
Mme LIGI ayant donné pouvoir à Mme THIERRY
Mme USELDINGER ayant donné pouvoir à Mme BERTRAND
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
M.PERREY ayant donné pouvoir à Mme HENRY

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 30 janvier 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 janvier 2023.

Le Maire,



L'Adjoint au Maire rappelle aux élus présents qu'une convention avait été signée pour l'utilisation de différents équipements communaux extérieurs par le collège Emile Gallé, pendant les cours d'EPS. Cette convention est arrivée à échéance le 7 Juillet 2022.

Il convient de proposer une nouvelle convention pour que le Collège puisse utiliser ces installations communales pendant leurs cours afin de diversifier les activités sportives proposées aux élèves :

- Les terrains attenants au gymnase (piste de vitesse, sautoir)
- Le court extérieur de tennis
- Le terrain extérieur au Centre de Loisirs 10, rue Maréchal Foch, en vue d'y pratiquer le base-ball
- Le Parc Municipal, en vue d'y pratiquer le demi-fond et la course d'orientation
- Le City-Stade
- Le Stade (espace entre les 2 terrains)

REÇU EN PREFECTURE

le 30/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-215403148-20230126-2023_1_13-0

L'Adjoint au Maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre la Commune et le Collège Emile Gallé, notamment pour définir les conditions d'utilisation de ces équipements et les dispositions relatives à la sécurité. Cette convention serait conclue au titre de la période du 27 Janvier 2023 au 7 Juillet 2024.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention à intervenir avec le Collège Emile Gallé de LEXY pour l'utilisation d'installations communales extérieures pendant les cours d'EPS.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 30/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-20230126-2023_1_13-0